

Mairie d'Anisy

14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à 19 h, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Pierre PAUMIER, M Rémi BANDRAC, Mme Véronique MARGUERITE, M Daniel DELAUNAY, Mme Maud MAHLER, M Alain PROVOST, M Frédéric NIGEN, M Didier MAITREL, M Gérard TOUYON, Mme Valérie GUYOT.

ABSENTS EXCUSES : Mme Odile LEREBOURS, Mme Marianne MENY donne pouvoir à M. Nicolas DELAHAYE

M Didier MAITREL est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :**1. ECOLE : mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Choix et autorisation de signer le marché.**

Monsieur le Maire rappelle que le 31 août 2023 le Conseil Municipal a autorisé le projet de mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture de l'école et le lancement de la consultation pour sélectionner le prestataire le mieux disant.

Suite à cette consultation lancée en septembre, il ressort que l'entreprise la mieux-disante est DELVALLEE ENERGIE qui propose une installation de 2,55KWC avec 6 panneaux MAVIWATT de 425Wc garantis 30 ans et un onduleur HUAWEI pour un montant de 8 327,55€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise DELVALLEE ENERGIE pour un montant de 8 327,55 € HT.

AUTORISE M. le maire à signer le marché et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2. Fixation des tarifs publics.

Considérant la nécessité de pouvoir refacturer certaines prestations lors de l'utilisation de moyens ou locaux publics, il y a lieu de fixer les tarifs publics suivant :

Agent technique	29€ / h
Camion benne (sans chauffeur)	35€ / h
Tracteur (sans chauffeur)	25 € / h
Tracteur + broyeur (sans chauffeur)	40 € / h
Tracteur + balayeuse (sans chauffeur)	47 € / h
Salle polyvalente (fluides, entretien et ménage inclus) sous convention	45 € / h

Tous les tarifs publics déjà définis restent valables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs publics ci-dessus définis.

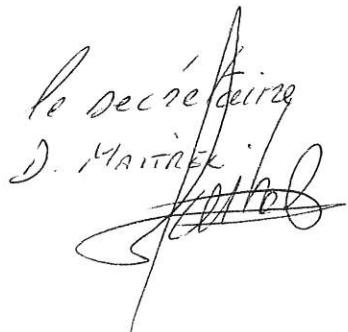
3 Informations et questions diverses

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le samedi 11 novembre à 11H15 au monument aux morts d'Anisy.

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 à la salle polyvalente.

L'arbre de noël aura lieu le samedi 16 décembre à la salle polyvalente à 15h00.

La séance est levée à 20H03

Le secrétaire
D. Maitre


le 11 nov
